

Poste No 2 – No Compte 4300.3012 – intitulé – Auxilaire – Ecart CHF 19'000.-

Une décision municipale du 23 juin 2011, suite à un arrêt maladie d'un employé auxiliaire, a obligé, pour la bonne marche à suivre du service, d'engager un auxiliaire temporaire, ce montant imprévisible n'a pas été pris en compte dans le budget. Par ailleurs, une partie du montant sera pris en considération par la Compagnie d'assurances qui couvre en partie la perte de salaire.

Poste No 3 No Compte 4300.3142 intitulé – Entretien réseau routier – Ecart CHF 50'000.-

L'hiver a en effet été plus rigoureux que prévu et a occasionné des travaux importants sur le réseau routier. Au 31.06.2011, l'état comptable de ce poste présentait au débit un solde de CHF 156'732.95. Le crédit demandé n'a donc pas encore été dépensé mais il est probable qu'il le sera d'ici au 31. 12. 2011.

Poste No 4 – No de compte 5110.3012 intitulé Auxiliaires – Ecart CHF 10'000.-

La CoFin ne s'oppose aucunement à la décision de la Municipalité car elle relève d'une nécessité, d'autant plus que le coût de celle-ci sera refacturé à l'ASPAIRE.

Poste No 5 – No de compte 6100.3012 – intitulé Auxiliaires – Ecart CHF 14'000.-

Comme pour le poste N°1, il s'agit de l'engagement d'un auxiliaire en remplacement suite à l'arrêt maladie d'un employé communal. Il est à noter que le chef de la police administrative a, à l'heure actuelle, repris ses fonctions et que normalement, il ne devrait plus y avoir de dépassement de budget pour ce poste.

Poste No 6 – No de compte 8100.3144 intitulé extension du réseau – Ecart CHF 44'000.-

L'État de ce compte au 31.06.2011 présentait au débit un solde de CHF 190'729.15, Il semble évident, qu'avec le remplacement de deux pompes à la station des eaux, le montant budgété de CHF 324'000.- sera probablement dépassé le 31.12.2011.

Le montant total de ces crédits complémentaires est de CHF 230'231.-

Remarques de la Commission des finances

La Commission permanente des finances considère que le PM n°6/2011-2016 concerne des dépassements de budgets imprévisibles, que la plupart des crédits demandés n'ont pas encore été dépensés mais que la Municipalité a anticipé ces dépassements.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre en considération les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Rolle,

Vu le préavis 2011-2016/No 6 de la Municipalité du 18 août 2011,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

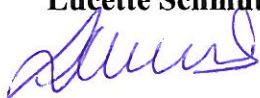
- Accorde à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 à hauteur de CHF 230'231.-

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 2 octobre 2011

La Présidente

Lucette Schmutz



Le Rapporteur

Bertrand Peter



